



Obligation alimentaire envers un grand-parent

Par **sandrinez_old**, le **04/10/2007** à **19:11**

Bonjour,rnrnMon conjoint a reçu un document lui réclamant une pension pour sa grand-mère (avec laquelle il n'a jamais eu de liens). rnAussi j'aimerais savoir si en tant que conjoint (nous sommes pacsés) mes ressources vont-elles être prises en compte. rnDe plus nous avons des biens immobiliers pour lesquels nous percevons des loyers (les loyers paient le crédit), ces ressources seront-elles prises elles aussi en compte? Comment se calcule le montant de la pension?rnrnCe qui me semble bizarre, c'est qu'elle a eu 13 enfants, dont 9 encore vivants et les petits enfants ont déjà été contactés mais pas tous. Est-ce normal? Je croyais que les petits-enfants étaient contactés qu'en cas de non paiement des enfants. rnrnPourriez-vous m'expliquer ce qui va se passer avec le JAF car mon ami et moi n'avons pas envie de participer pour des raisons personnelles (rupture familiale). Peut-on refuser de payer? Faut-il prendre un avocat?rnrnMerci

Par **ly31**, le **05/10/2007** à **09:21**

Bonjour,rnrnLes enfants ont le devoir de venir en aide en cas de besoin envers leur (s) parent (s) et si toutefois, il n'y a pas assez de revenus de la part des enfants, les autorités compétentes se tournent vers les petits-enfantsrnrnJe ne pense pas que vous pouvez déroger à cette Loi.rnrnCette participation se calcule sur le budget du couple.rnrnJe vous remercie de bien vouloir me tenir informée de la suite des événementsrnrnJe vous souhaite bon courage.rnrnly31